

Feuille de pointage du groupe en déplacement

Pointage rapide des mineurs à chaque étape d'un déplacement.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Cette feuille ne remplace pas la liste nominative réglementaire des passagers d'un autocar lorsque l'article 60 ter de l'arrêté du 2 juillet 1982 s'applique.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Pointage

Nom / prénom	Départ structure	Montée transport	Arrivée lieu	Départ lieu	Retour transport	Retour structure	Observation

Points de vigilance

Cette feuille ne remplace pas la liste nominative réglementaire des passagers d'un autocar lorsque l'article 60 ter de l'arrêté du 2 juillet 1982 s'applique.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.